

Réseau « performance des bâtiments publics » à l'échelle Grand Est

Réunion « Lorraine »

Ecole d'architecture de Nancy – 28/03/2017

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CRÉISSANCE VERTE



Réseau « performance des bâtiments publics »

Structuration du réseau à l'échelle du Grand Est:

- Comité de pilotage :
DREAL,
Région,
ADEME,
Pôle Fibres-Énergivie
CEREMA
- Territorialisation de l'animation : 2 x 3 réunions par an avec adaptation de l'ordre du jour et des intervenants.
- 1er semestre : Application loi TECV, dispositifs financiers régionaux
21 mars à Sélestat, 28 mars à Nancy et 30 mars Châlons
- 2ème semestre : BIM/gestion de patrimoine



Ordre du jour

- **Présentation des nouvelles organisations à l'échelle Grand Est**
- **Point sur l'application de la loi TECV dans le domaine du bâtiment, zoom sur l'expérimentation E+C-**
- **Présentation des nouveaux dispositifs financiers de la région Grand Est**
- **Actualités**
- **Veille réglementaire**

Ordre du jour

- **Présentation des nouvelles organisations à l'échelle Grand Est**
- **Point sur l'application de la loi TECV dans le domaine du bâtiment, zoom sur l'expérimentation E+C-**
- **Présentation des nouveaux dispositifs financiers de la région Grand Est**
- **Actualités**
- **Veille réglementaire**

Ministère et directions régionales

Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
chargée des Relations internationales sur le climat

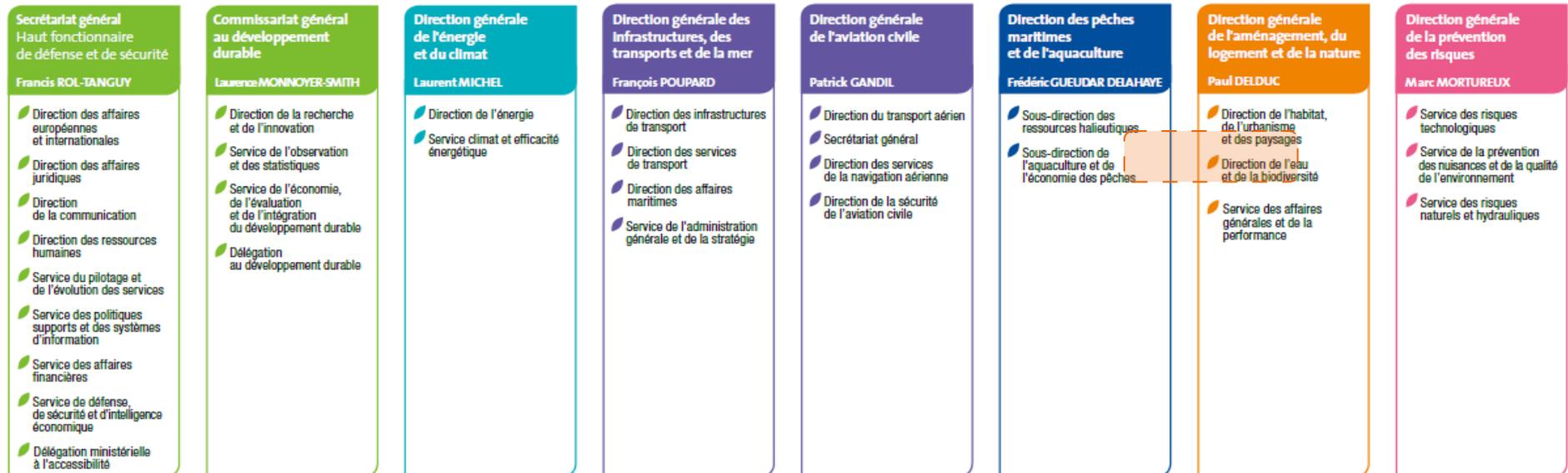
Ségolène ROYAL

Secrétaires d'État

Chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche
Alain VIDALIES

Chargée de la Biodiversité
Barbara POMPILI

Administration centrale



Services territoriaux

Niveau régional, interrégional ou interdépartemental

Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

en Ile-de-France

- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)
- Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE)

Directions interdépartementales des routes (DIR)

Niveau départemental* interministériel

Interministériel

- Directions départementales des territoires (DDT)** ou directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)**

Pour certaines missions :

- Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS)**
- Directions départementales de la protection des populations (DDPP)**
- Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)**

En outre-mer

Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)

Guadeloupe - Guyane - Martinique - Mayotte - La Réunion

Directions de la mer (DM)

Guadeloupe - Guyane - Martinique - Sud océan Indien

Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM)

Saint-Pierre et Miquelon



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
ALSACE-CHAMPAGNE-
ARDENNE-LORRAINE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT - GRAND EST

mission zone de défense

Éric GONAND
chef de mission
03 87 62 82 91

Laurent DARLEY
directeur régional adjoint
(transport et évaluation environnementale)
03 88 13 05 02

Renaud LAHEURTE
directeur régional adjoint
(aménagement logement)
03 87 62 82 04

Emmanuelle GAY
directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
03 87 62 82 00

Michel MONCLAR
directeur régional adjoint
(environnement et risques)
03 87 62 82 01

Jean-Marc PICARD
directeur régional adjoint
(organisation et communication)
03 87 62 82 02

Domlnque VALLÉE
directeur régional adjoint
(dialogue social et ressources humaines)
03 51 41 62 13

directeur de projet

Gérard DELFOSSE
A 304
03 51 41 64 81

direction

service pilotage [SP] M

Karine DAL CANTON
chef de service
03 87 62 81 15

Adjointe au chef de service
Agnès COURTU 03 87 62 81 22

Gestion budgétaire
Yveline FRANCO-VENTURINI 03 87 62 82 52

Emplois et compétences
Séraphine ZIMMERMANN 03 87 62 81 23

Gestion administrative et paie
Sylvain ISLHART 03 87 62 81 90

Adjointe :
Anne OLSON 03 87 62 81 89

Service social régional
Myriam PRAUD 03 87 62 81 98

Mission
Contractualisation - International
Delphine JULHART 03 88 13 05 04

Qualité
Armand BELLOTT 03 87 62 81 11

Communication animation
Agnès COURTU 03 87 62 81 22

secrétariat général [SG] M

Patrick CHENOT
chef de service
03 87 62 83 12

Adjointes au chef de service
Mélodie PERROT 03 87 62 83 06

Strasbourg
Aurélien GARDÉS 03 88 13 07 34

Châlons en Champagne
Sylvie FORQUIN 03 51 41 62 77

Reperceuse ISH
Éveline MAZIERE 03 51 41 62 61

Ressources humaines
Claudine BERGER 03 87 62 81 50

Adjointe :
Julie CHEVALIER 03 87 62 83 03

Affaires financières
Caroline MARTIN 03 87 62 83 04

Adjointe :
François TORCASO 03 87 62 83 13

Moyens généraux
Clara PÉROTT 03 87 62 83 06

Adjointe :
Aolin GARCOMELLE 03 87 62 83 22

service évaluation environnementale [SEE] S

Vincent MATHIEU
chef de service
03 88 13 06 35

Adjoint au chef de service
Hugues TINGUY 03 88 13 06 36

Projets
Hugues TINGUY 03 88 13 06 36

Plans - Programmes
Laurent MARGHAL 03 88 13 06 60

service connaissance et développement durable [SCOD] C

Pauline REUTER
chef de service
03 51 41 62 36

Adjointe au chef de service
Carole CARBONNIER 03 51 41 62 39

Pilotage de la connaissance
Carole CARBONNIER 03 51 41 62 39

Connaissance territoriale et analyse statistiques
Jean-Paul STALLUS 03 88 13 06 53

Adjointe :
Odile SCHRELLIN 03 51 41 63 75

Promotion du développement durable
Richard MARCILLIET 03 87 56 42 27

SIG diffusion des données
François MATHONNET 03 51 41 62 35

service eau, biodiversité, paysages [SEBP] M

Charles VERGOBBI
chef de service
03 88 13 06 94

Adjointes au chef de service
Odilon en Champagne
Guillaume CHOUÛMET 03 51 41 64 11

Metz
Ablin LEROCHER 03 87 56 42 05

Adjointe :
Marie-Pierre LAURE 03 87 62 01 65

Plaine et plateaux champenois
Maurel ROBIN 03 51 41 64 13

Adjointe :
Renaud SAUTER 03 51 41 62 26

Eau Seine Normandie
N.C. 03 51 41 64 26

Eau Meuse-Rhin et connaissance
François WEDRANGO 03 87 56 42 34

Adjointe :
Patricia LAHAYE 03 87 62 01 91

Vallées et plateaux lorrains
Dany LYNDREINE 03 87 56 42 14

Adjointe :
Danièle PESSENT 03 87 56 42 88

Espèces et expertises naturalistes
Benoît PLUS 03 88 13 06 84

Adjointe :
Dominique ORTH 03 88 13 06 62

Rhin Vosges
Cécile BOUQUER 03 88 13 06 83

Délégation de bassin Rhin-Meuse
Ablin LEROCHER 03 87 56 42 67

Axe Rhénan : eau et biodiversité
Françoise MARGHAL 03 88 13 06 63

Animation police de l'eau et de la nature
N.C. 03 87 62 01 64

service prévention des risques naturels et hydrauliques [SPRNH] C

Nicolas PONCHON
chef de service
03 51 41 64 79

Adjoint au chef de service
Raymond VICTORE 03 51 41 64 58

Ouvrages hydrauliques
Patrice LAVINIER 03 51 41 63 62

Risques naturels
N.C. 03 51 41 64 79

Meuse - Moselle
Philippe HESTROFFER 03 87 62 01 71

Adjointe :
Philippe BATTAGLIA 03 87 62 01 78

Rhin Sarre
Laurent PHILIPPONIAUX 03 88 13 07 01

Seine - Oise
Emilie MAYSOMME 03 51 41 64 54

Rhin et systèmes connexes
Florent FEYER 03 88 13 06 73

Adjointe :
Valérie DE CHABA 03 88 13 06 82

service prévention des risques anthropiques [SPRPA] M

Anne-Florie LE CLEZIO CORON
chef de service
03 87 56 42 16

Adjointes au chef de service
Odilon en Champagne
Thierry DEHAM 03 51 41 64 43

Metz
Elisa SALAMANCA 03 87 56 42 17

Adjointe :
Caroline REYSBERG 03 88 13 06 20

Ressources
Aurélien VIGNOT 03 51 41 64 35

Risques chroniques
Philippe LAUDARD 03 88 13 06 30

Adjointe :
Emmanuel DANTE 03 88 13 06 11

Adjointe :
Monica MARIOTTI 03 87 56 42 60

Risques accidentels
Jeanne MAILLE 03 87 56 42 59

Adjointe :
Arlita ROIZ 03 88 13 06 20

Adjointe :
Cyril BROST 03 87 56 42 91

Adjointe :
Stéphanie WALDRY (p.l.) 03 51 41 64 46

Risques miniers
Pascale HANNOU 03 87 56 42 43

Adjointe :
Marie LEIBENBERGER 03 87 56 42 25

Coordination
Elise SALAMANCA 03 87 56 42 17

service transports [ST] S

Guy TREFFOT
chef de service
03 88 13 07 71

Adjoint au chef de service
Etienne HIL 03 87 62 83 41

Adjointe :
Laurence FELMANN 03 88 13 07 73

Maîtrise d'ouvrage routière
Strasbourg
Laurence FELMANN 03 88 13 07 73

Adjointe :
Jean-Luc RAUON 03 88 13 07 87

Maîtrise d'ouvrage routière
Châlons-en-Champagne
Gérard DELFOSSE 03 51 41 64 81

Adjointe :
Dominique GUILLEN 03 51 41 64 89

Maîtrise d'ouvrage routière
Metz
Christophe LAURE 03 87 62 83 59

Adjointe :
Stéphane HEBINGREIT 03 87 62 83 72

Mobilité
David LIMBAUD 03 88 13 07 82

Adjointe :
Michel JENAS 03 88 13 07 83

Régulation transport routier
Frédéric MICHEL 03 88 13 08 01

Adjointe :
Michaël VIGNON 03 87 62 83 81

Qualités véhicules
Manuel VERMUSE 03 51 41 64 49

Adjointe :
François COUET 03 88 13 07 90

Adjointe :
Cécile DEBACQ 03 87 62 83 46

Finances, programmation, ISH
Christine REIS 03 88 13 07 72

service transition énergétique, logement, construction [STELC] S

Claire CHAFFANJON
chef de service
03 88 13 07 51

Adjointe au chef de service
Marcelle DUPUY 03 87 62 82 29

Transition énergétique et qualité de l'air
Guillaume GAUZY 03 88 13 07 80

Construction-Bâtiment durables
Alix LETURQ 03 88 13 07 40

Habitat logement
Marcelle DUPUY 03 87 62 82 29

Adjointe :
Sophie NAUDIN 03 87 62 82 30

Mission plan de rénovation énergétique de l'habitat - Bâtiment Santé
Véronique MAZOYER 03 87 62 82 11

service aménagement, énergies renouvelables [SAER] C

Alba BERTHELEMY
chef de service (p.l.)
03 51 41 63 67

Adjointe au chef de service
N.C. 03 51 41 63 67

Stratégie régionale d'aménagement
Sophie MOSSER 03 88 13 07 80

Appel aux conseils aux collectivités
Alix LETURQ 03 88 13 07 40

Energies renouvelables
Jean-Jacques FORQUIN 03 51 41 63 11

Adjointe :
Corinne HELLER 03 51 41 63 10

Departise
Jennifer LÉGIS 03 51 41 62 40

Fonder
Michel ANTOINE 03 87 62 82 16

Adjointe :
Régis JUNOT 03 87 62 82 14

unité départementale Ardennes [UD 08]

Philippe BAUDRY
chef d'unité
03 24 59 68 31

unité départementale Aube / Haute-Marne [UD 10/52]

Hubert MENNESSIEZ
chef d'unité
Aube : 03 25 82 66 27
Haute-Marne : 03 25 30 20 52

Adjoint au chef d'unité
Laurent EDDIS 03 25 30 21 56

unité départementale Marne [UD 51]

Mathieu RIQUART
chef d'unité
03 26 77 33 51

unité départementale Meurthe-et-Moselle / Meuse [UD 54/55]

Pascal PELINSKI
chef d'unité
03 83 36 80 50

Adjointes au chef d'unité
Nicolas ANSEL 03 87 36 55 12
Denis MARE 03 29 46 48 72

unité départementale Moselle [UD 57]

Maxime COURTY
chef d'unité
03 87 56 85 27

Adjointes au chef d'unité
Florence BEHRD 03 87 56 85 24
Philippe SCHUMACHER 03 87 56 42 17

unité départementale Bas-Rhin [UD 67]

Pascal LAJUGIE
chef d'unité
03 88 13 08 61

Adjoint au chef d'unité
Jean-Marc HUG 03 88 13 08 22

unité départementale Haut-Rhin [UD 68]

Jacques VALLART
chef d'unité
03 89 66 66 80

Adjointes au chef d'unité
Nolika LACHAMBERE 03 89 66 66 79
Christian WROBEL 03 89 66 66 69

unité départementale Vosges [UD 88]

Christophe TEJEDO
chef d'unité
03 29 33 66 20

C Piloté Châlons
M Piloté Metz
S Piloté Strasbourg

UD Sites de pilotage

(p.l.) Par Interim

N.C. Non connu



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST



Claire CHAFFANJON

chef de service

03 88 13 07 51



Manuelle DUPUY

adjointe au chef de service

03 87 62 82 29

mission
**plan de rénovation
énergétique de
l'habitat - Bâtiment
Santé**



**Véronique
MAZOYER**
chef de mission
03 87 62 82 11

pôle
habitat logement



**Manuelle
DUPUY**
chef de pôle
03 87 62 82 29

adjointe au chef de pôle
Sophie NAUDIN
03 87 62 82 30

Site de Metz

pôle
**transition
énergétique et
qualité de l'air**



**Guillaume
GAUBY**
chef de pôle
03 88 13 07 30

pôle
**construction -
bâtiment durables**



**Michel
HUEBER**
chef de pôle
03 88 13 07 40

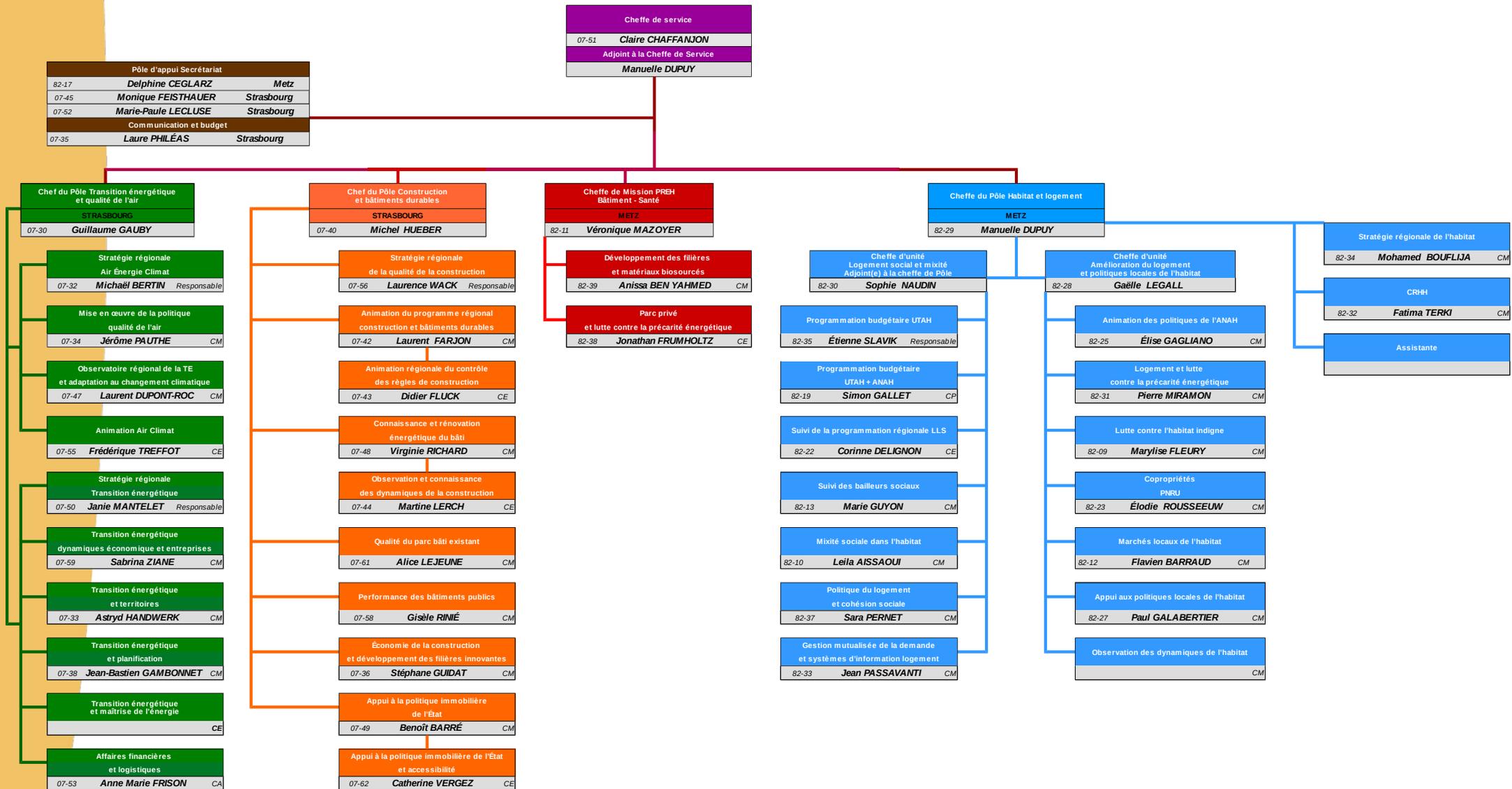
Site de Strasbourg



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

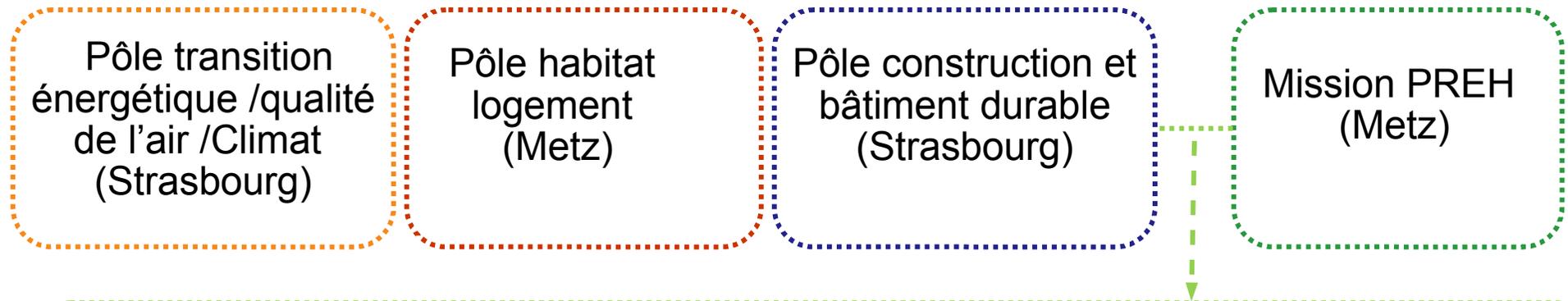
PRÉFET
DE LA RÉGION
ALSACE-CHAMPAGNE-
ARDENNE-LORRAINE

Service Transition Énergétique, Logement, Construction



Missions de la DREAL Domaine Bâtiment/construction

Un service Transition énergétique Logement Construction « TELC »



Développer une stratégie régionale partagée de transition énergétique :

- Contribuer au pilotage régional d'une politique ambitieuse de **rénovation énergétique de l'habitat, tant du point de vue de la massification que de la qualité des rénovations**
- Assurer le rôle d'animation de l'État vis à vis des acteurs publics et professionnels de la construction, en particulier dans le **développement de filières innovantes (bois construction, chanvre, maquette numérique,..) : porter les politiques, expliquer les réglementations, mettre en œuvre une politique de contrôle**
- Contribuer à la mise en œuvre d'une **gestion responsable et durable des bâtiments publics**

Actions de la DREAL bois et matériaux bio-sourcés

Connaître les enjeux, accompagner et soutenir les projets permettant le développement des filières bois et bio-sourcés dans le domaine du bâtiment

- État des lieux de la filière chanvre et bois
- Programme de rénovation bois logement social
- Création d'une gamme de menuiserie bois parc régional Vosges du Nord
- Concours d'architecture « bâtiments biosourcés »
- Études sur la rénovation du bâti ancien
- Participation au diagnostic agroressources régional



Animer le réseau d'acteurs de la filière

- Animation d'un réseau d'« ambassadeurs des matériaux biosourcés » : formations, partage de bonnes pratiques
- Rencontres avec les organisations professionnelles
- Membre de la Commission Régionale Forêt Bois et de ses groupes de travail

Communiquer et sensibiliser pour promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés afin de massifier les solutions de rénovation bois et biosourcés

- Intervention lors de journées d'information, de sensibilisation (aménagement, logement, construction, énergie)
- E-lettre...

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT



PRÉFET
DE LA RÉGION
ALSACE-CHAMPAGNE-
ARDENNE-LORRAINE

Ordre du jour

- **Présentation des nouvelles organisations à l'échelle Grand Est**
- **Point sur l'application de la loi TECV dans le domaine du bâtiment, zoom sur l'expérimentation E+C-**
- **Présentation des nouveaux dispositifs financiers de la région Grand Est**
- **Actualités**
- **Veille réglementaire**

Le secteur du bâtiment, enjeu central de la transition énergétique et environnementale

LE BÂTIMENT AU COEUR
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

123 MILLIONS DE
TONNES DE CO₂

sont émises chaque année
par le secteur du bâtiment

75 000 EMPLOIS

pourraient être créés dans le
bâtiment grâce à l'accélération
de la rénovation énergétique.

44 % DE L'ÉNERGIE
CONSOMMÉE

en France provient du secteur
du bâtiment (contre 31,3 % pour
les transports).

500 000

LOGEMENTS feront l'objet
d'une rénovation thermique
chaque année à compter de 2017.

UNE TRANSITION DÉJÀ EN MARCHÉ

422 TERRITOIRES À
ÉNERGIE POSITIVE

bénéficiant d'un fonds de 750 millions
d'euros en 3 ans ayant permis
moins d'émissions de CO₂.

60

En région Grand Est

Les principaux textes

Les mesures relatives à la rénovation énergétique pour les bâtiments publics

Principales dispositions

Article 14 – Travaux de rénovation énergétique « embarqués »

Décret n° 2016-711 du 30 mai 2016 relatif aux travaux d'isolation en cas de travaux de ravalement de façade, de réfection de toiture ou d'aménagement de locaux en vue de les rendre habitables

Guide de prescriptions techniques de l'ADEME

Article 17 – Obligation de réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments à usage tertiaire ou délivrant un service public

Décret « tertiaire »

Autres dispositions

Article 7 – Dérogations aux règles d'urbanisme

Décret n° 2016-802 du 15 juin 2016 facilitant la délivrance d'une autorisation d'urbanisme pour la mise en œuvre d'une isolation thermique ou d'une protection contre le rayonnement solaire

Article 14 – Caractéristiques acoustiques à respecter lors de travaux de rénovation importants

Décret n° 2016-798 du 14 juin 2016 relatif aux travaux d'isolation acoustique en cas de travaux de rénovation importants

Arrêté à venir



Les mesures relatives à la rénovation énergétique pour les bâtiments publics

Modification de l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants :

Rehaussement des exigences en cohérence avec la loi TECV

- *Principes et structure de l'arrêté conservés*
- *Echelonnement des exigences concernant l'enveloppe (2018-2023)*
- *Suppression ou mise en cohérence des exigences déjà couvertes par les règlements européens Eco-design*
- *Meilleure prise en compte de la gestion active*

Fin de la consultation européenne 22 Mars 2017, publication le 25 mars 2017

Entrée en vigueur de l'arrêté : 1 Janvier 2018

Les mesures relatives aux constructions neuves

Article 8 – Exemplarité des constructions neuves sous MOA Etat, établissements publics ou collectivités

Décret n°2016-1821 du 21 décembre 2016

Arrêté en cours

Article 8 – Bonus de constructibilité

Décret n° 2016-856 du 28 juin 2016 fixant les conditions à remplir pour bénéficier du dépassement des règles de constructibilité prévu au 3° de l'article L. 151-28 du code de l'urbanisme

Arrêté du 12 novembre 2016

Autres dispositions

Les mesures favorisant le développement des véhicules électriques et les modes doux

Article 41 - Infrastructures pour véhicules électriques et vélos

Obligations pour les bâtiments neufs

Décret n° 2016-968 du 13 juillet 2016 relatif aux installations dédiées à la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et aux infrastructures permettant le stationnement des vélos lors de la construction de bâtiments neufs

Arrêté du 13 juillet 2016 relatif à l'application des articles R. 111-14-2 à R. 111-14-8 du code de la construction et de l'habitation

*Arrêté du 3 février 2017 sur les caractéristiques des installations de **recharge des véhicules électriques ou hybrides** et sur le **stationnement vélo** dans les bâtiments neufs*

Mesures diverses

Article 9 – Evolutions relatives au CSTB

Décret n° 2016-551 du 4 mai 2016 relatif au Centre scientifique et technique du bâtiment

Article 10 – Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique

Décret n° 2015-1554 du 27 novembre 2015 relatif au Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique

Article 93 – Récupération des déchets des produits de construction

Décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets



Vers des bâtiments neufs à énergie positive et à faible empreinte carbone



<http://www.batiment-energiecarbhone.fr/>

Bâtiment et ville durable

Contexte

L'expérimentation

Bâtiment et ville durables

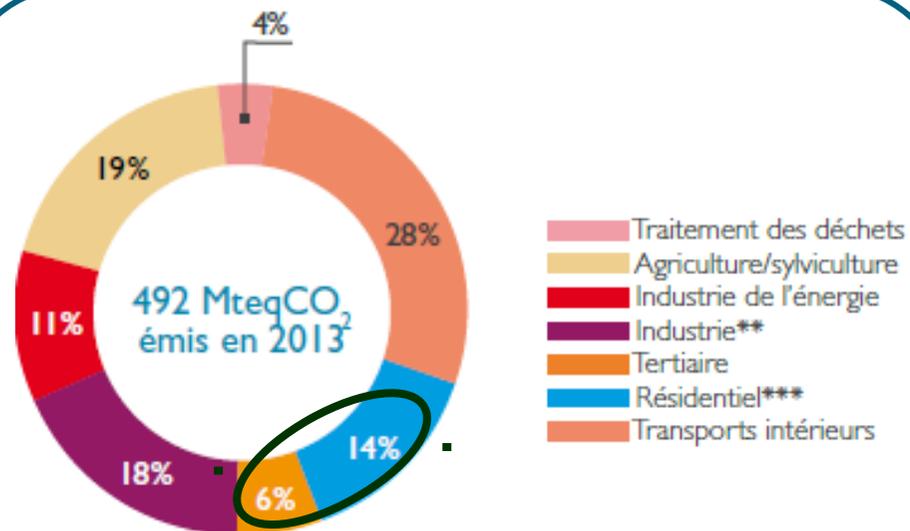
Contexte

L'expérimentation

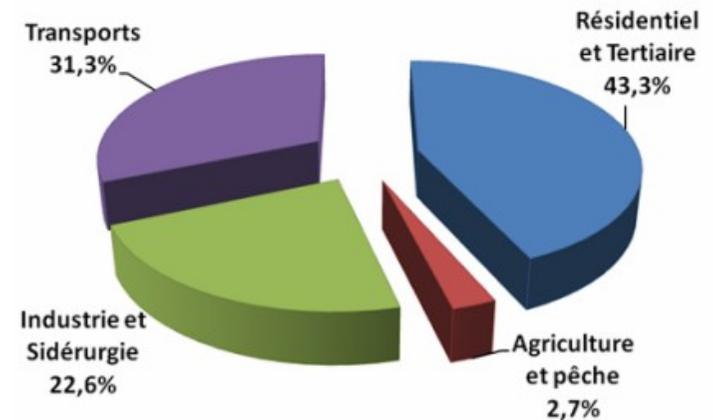
Le bâtiment en chiffres

➤ Parc existant

Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par secteur en France



Source : Chiffres-clés climat, air et énergie, Ademe, édition 2015



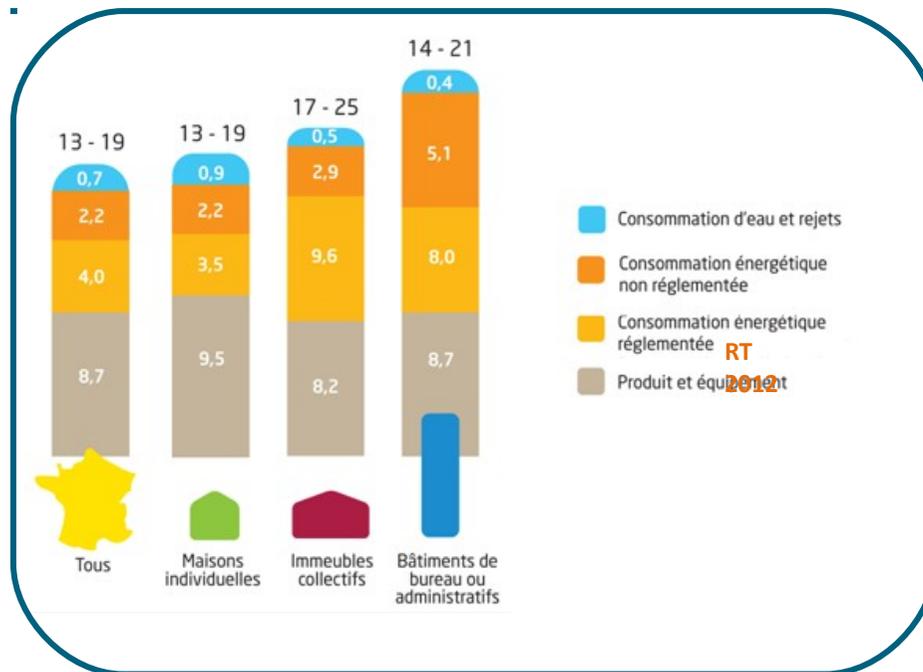
Source : ADEME, 2009

Répartition des consommations énergétiques en France selon les différents secteurs d'activité

Le bâtiment en chiffres

Le bâtiment neuf

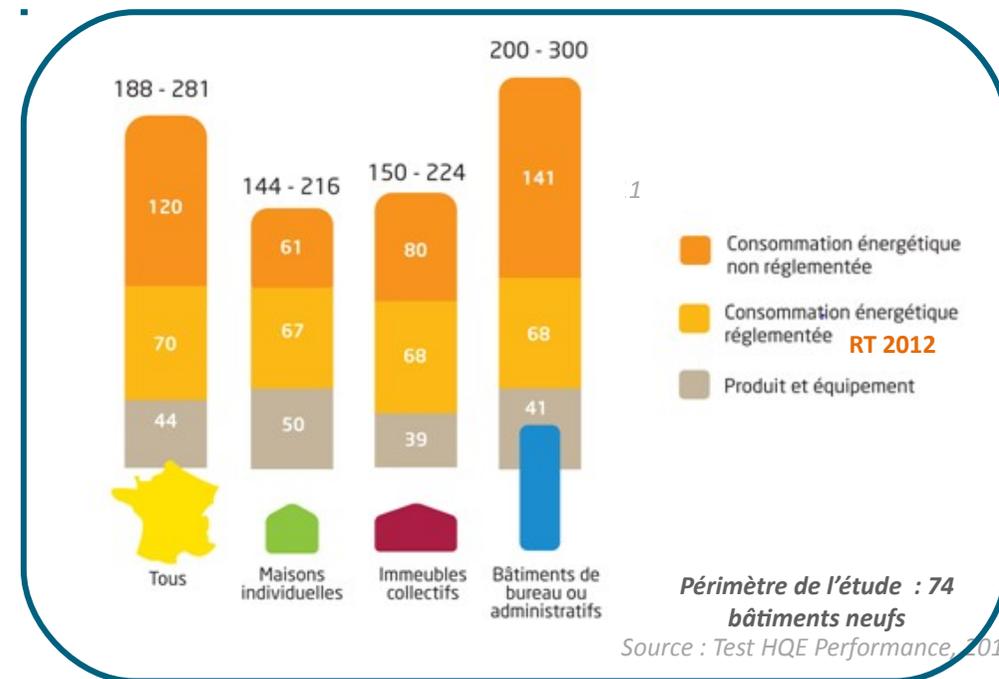
Emissions de gaz à effet de serre en kg eq. CO₂/m² SHON/an



Plus de 50% des Emissions de Gaz à Effet de Serre dues

- aux produits de construction et équipements

Consommation d'énergie primaire totale en kWh/m² SHON/an



Pour les logements individuels et collectifs, plus de 50% de l'utilisation d'énergie primaire est issue

- De la consommation énergétique réglementée
- Des produits de construction et équipements

Vers une réglementation environnementale

➤ 1^{er} étape : Concertation de l'ensemble des acteurs de l'acte de construire

➤ *Avril 2015 – été 2016*

Comité de suivi

7 groupes de travail

Concertation

Référentiel
Energie – Carbone

- Méthode de calcul
- Données
- Niveaux de performance

➤ 2^{nde} étape : L'expérimentation

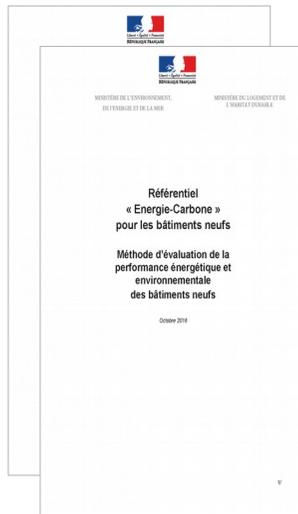
Bâtiment et ville durables

Le contexte

L'expérimentation

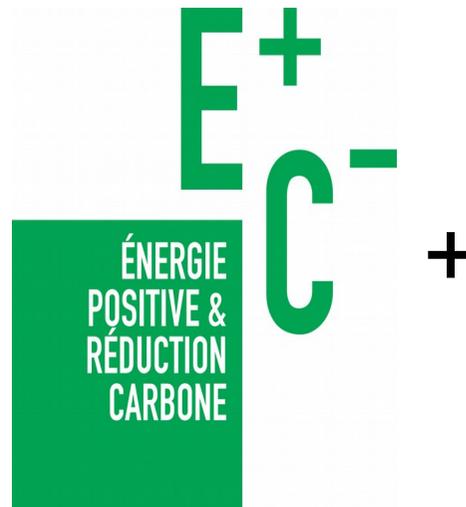
Les 3 piliers de l'expérimentation

Référentiel
« énergie - carbone »



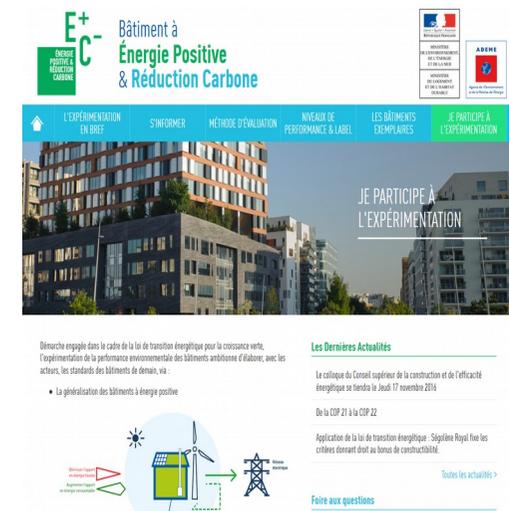
Évaluer
sur une même base

Label



Valoriser
les projets pilotes

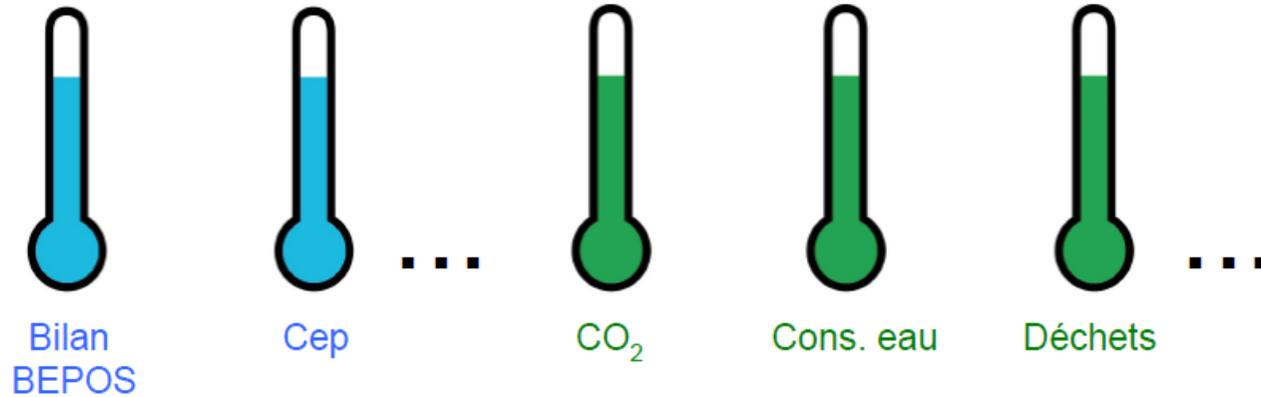
Observatoire



Capitaliser & Accompagner
les expériences les acteurs

Les principes méthodologiques

Le référentiel regroupe le calcul d'un ensemble d'indicateurs



Performance énergétique
en phase d'usage

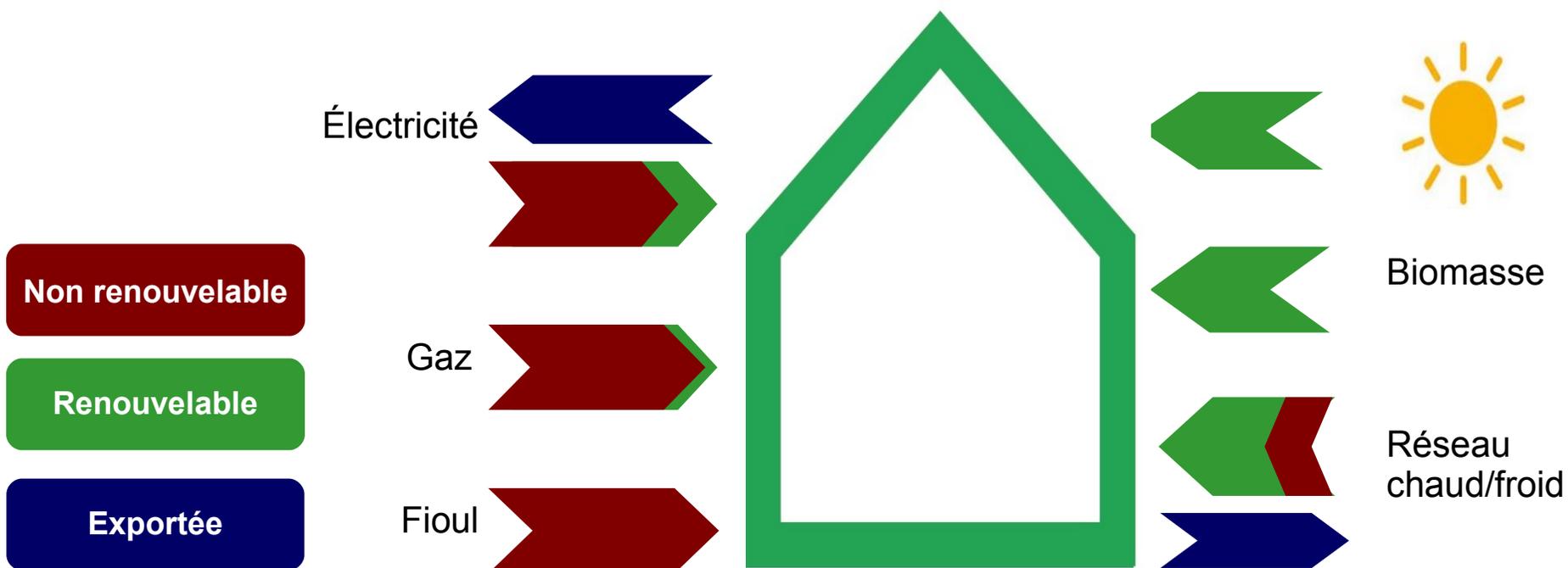
Performance environnementale
sur le cycle de vie du bâtiment

Deux indicateurs particulièrement mobilisés

- Indicateur « bilan BEPOS »
- Indicateur des émissions de gaz à effet de serre « Eges »

Les principes méthodologiques

$$\text{Bilan}_{\text{BEPOS}} = \sum \text{Conso. d'énergie non renouvelable} - \sum \text{Exportation d'énergie renouvelable} \quad \text{kWh}_{\text{ep}}/\text{m}_{\text{SRT}}^2/\text{an}$$



Les principes méthodologiques

Performance environnementale

Objectif

- Réduction des impacts environnementaux du bâtiment, dont ceux émissiions de gaz à effet de serre, tout au long de son cycle de vie
- Capitaliser l'ensemble des impacts (CO₂, eau, déchets, ...)



Niveaux de performance

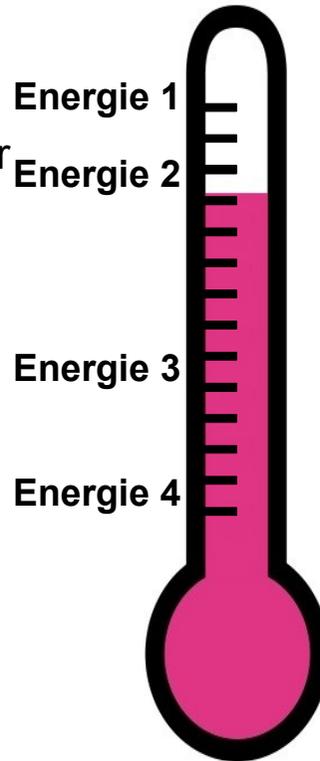
Sobriété et efficacité

Réduire les besoins du bâtiment, limiter les consommations des systèmes

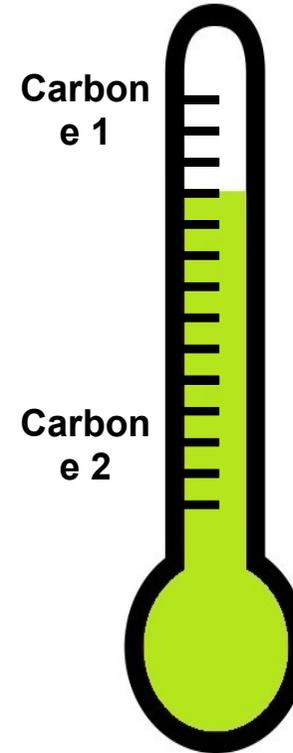
+ recours aux EnR

+ compensation des conso. non renouvelables

y compris mobilières par l'export d'électricité renouvelable



Bilan BEPOS



CO₂ du bâtiment

Évaluation de l'empreinte carbone et identification des leviers

+ **réduction** des émissions en travaillant à la fois sur les produits et sur les énergies consommées

L'expérimentation

Obtention du nouveau label

- le label peut être uniquement délivré par les 5 organismes de certification ayant passé une convention avec l'Etat



Pour les maisons individuelles



Pour les logements collectifs et maisons individuelles



Pour les bâtiments non résidentiels



Pour le logement collectif et individuel groupé, les résidences services et les établissements médico-sociaux



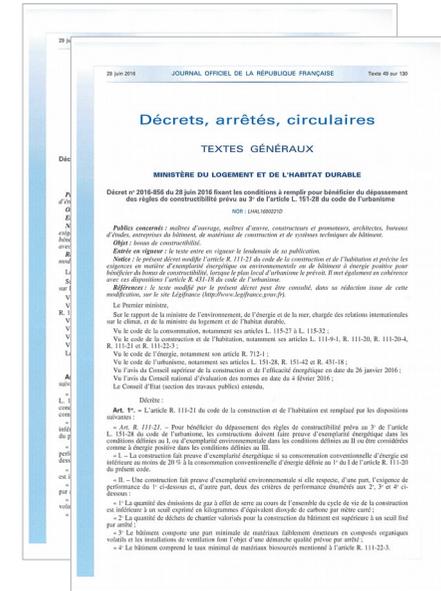
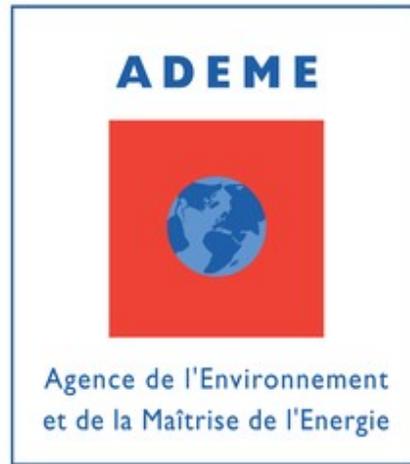
Pour les logements collectifs et maisons individuelles

L'expérimentation

The screenshot shows the website interface for 'Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone'. The main navigation bar includes: Accueil - Bâtiment à Énergie..., recettesiam@ctsb.fr/pebn-public/, Rechercher, and a home icon. The header features the E+ C- logo, the title 'Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone', and logos for the French Republic, the Ministry of the Environment and Energy, and ADEME. The navigation menu contains: Accueil, L'EXPÉRIMENTATION EN BREF, S'INFORMER, MÉTHODE D'ÉVALUATION, NIVEAUX DE PERFORMANCE & LABEL, LES BÂTIMENTS EXEMPLAIRES, and JE PARTICIPE À L'EXPÉRIMENTATION. The main banner displays 'LES BÂTIMENTS EXEMPLAIRES' over a photo of a modern building with solar panels. Below the banner, a text block describes the experimental process: 'Démarche engagée dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, l'expérimentation de la performance environnementale des bâtiments ambitionne d'élaborer, avec les acteurs, les standards des bâtiments de demain, via :'. A bullet point states: '• La généralisation des bâtiments à énergie positive'. A diagram illustrates the energy flow: 'Diminuer l'apport en énergie fossile' (red arrow) and 'Augmenter l'apport en énergie renouvelable' (green arrow) lead to a house with solar panels and a wind turbine, which then connects to a 'Réseau électrique' (blue tower). The 'Les Dernières Actualités' section lists: 'Le colloque du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique se tiendra le Jeudi 17 novembre 2016', 'De la COP 21 à la COP 22', and 'Application de la loi de transition énergétique : Ségolène Royal fixe les critères donnant droit au bonus de constructibilité.' A link 'Toutes les actualités >' is provided. The 'Foire aux questions' link is also visible.

www.batiment-energiecarbone.fr

Quel accompagnement ? Quel appui ?



Un site internet pour s'informer, trouver des réponses, s'inscrire -Documents clés, événements, FAQ, forum
<http://www.batiment-energiecarbone.fr>

Trouver du soutien
- Dispositifs de soutien financier à la réalisation d'études ACV
- Communautés ACV

Obtenir un bonus de constructibilité Exemplarité énergétique et environnementale

Retrouvez les différents événements régionaux organisés autour de cette démarche :
<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/experimentation-et-label-e-c-a16562.html>



L' 'exemplarité des bâtiments publics

Les constructions neuves sous maîtrise d'ouvrage Etat, établissements publics ou collectivités devront être chaque fois que possible à énergie positive et haute performance environnementale

Le décret précise les caractéristiques d'un **bâtiment à énergie positive et à haute performance environnementale** afin de disposer d'une cible de performance commune – L' arrêté précisera les niveaux de performance requis pour chaque critère (cf. expérimentation nouvelle réglementation environnementale)

Du point de vue de la **performance énergétique** : performance supérieure à la réglementation thermique actuelle en recourant de façon significative aux énergies renouvelables (utilisation et production), contribuant ainsi à l'émergence de territoires à énergie positive : Bilan BEPOS MAX = **Energie 3**

L 'exemplarité des bâtiments publics (suite)

D'un point de vue **environnemental** : limitation de l'empreinte carbone, par une bonne gestion des déchets, le recours aux matériaux biosourcés, la qualité de l'air intérieur et la qualité de mise en œuvre des installations de ventilation

- Niveau Carbone 1 et 2 de l'expérimentation

- Respect de 2 des 3 critères suivants :

→ quantité de déchets valorisés pour la construction, hors déchets de terrassement, est supérieure , en masse à 50 % de la masse totale des déchets générés

→ produits et matériaux de construction, revêtements de mur ou de sol , peinture et vernis , sont étiquetés A+ au sens de l'arrêté du 19 avril 2011

Les installations de ventilation font l'objet, d'un diagnostic technique validé par le ministère chargé de la construction et publié sur son site internet

→ La construction comprend un taux minimal de matériaux biosourcés correspondant au « 1 ère niveau » du label « bâtiment bio-sourcé » au sens de l'arrêté du 19 décembre 2012.

**Bonus de constructibilité ouvert aux bâtiments satisfaisant aux critères
Energie 3 - Carbone 2**



Reconduction du dispositif de soutien à l'investissement local en 2017 (article 141 de la LFI 2017)



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

	Enveloppe n°1 : grandes priorités d'investissement		Enveloppe n°2
Projets concernés	Pacte métropolitains d'innovation	Investissement des communes et intercommunalités à fiscalité propre	Soutien aux projets portés par les PETR, EPCI à fiscalité propres, communes membres ayant signé un contrat de ruralité
Montant régional Grand Est	13,1 M€ (Nancy : 5,8M€ et Strasbourg : 7,3M€)	37 140 480 €	21 900 000 €
Bénéficiaires	Métropoles créées avant le 1er janvier 2017 + Maîtres d'ouvrage des opérations inscrites dans les PMI	Toutes les communes, EPCI à fiscalité propre et métropoles	PETR, EPCI à fiscalité propre, communes membres du PETR ou d'un EPCI, porteur d'un contrat de ruralité
Nature des projets éligibles	Opérations destinées au développement des métropoles ayant signé un PMI (priorité aux opérations innovantes sans exclusion des projets ne relevant pas de l'innovation mais entrant dans la cohérence globale du PMI)	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation thermique - Transition énergétique - Développement des ENR - Mise aux normes et sécurisation des équipements publics - Développement d'infrastructure en faveur de la mobilité - Développement d'infrastructures en faveur du logement - Développement du numérique et de la téléphonie mobile - Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants 	

Modalités du fond de soutien

- Mobilisation de l'enveloppe au fil de l'eau (pas d'appel à projet)
- Projets à un degré de maturité suffisamment avancé (démarrage du chantier possible dans des délais raisonnables, démarches administratives bien avancées, plan de financement consolidé)
- Participation minimale du MOA : 30% s'il est chef de file de la compétence, 20 % sinon, du montant total des financements apportés par des personnes publiques
- Recherche d'autres financements mobilisables (financement de droit commun notamment)

Programme CEE
« Économie d'énergie dans les
TEPCV »
(arrêté ministériel du 24 février 2017)

Les principes du programme

- Pour les communes et EPCI des TEPCV ayant signé une convention/un avenant TEPCV à compter du 13/02/2017
- Soutien sous forme de CEE, de l'ordre de 2/3 des dépenses versées d'ici le 31 décembre 2018 pour :
 - financer des travaux d'économies d'énergie sur son patrimoine ;
 - verser des aides financières aux collectivités territoriales du TEPCV pour réaliser des travaux d'économies d'énergie sur leur patrimoine ;
 - verser des aides financières à des bénéficiaires personnes physiques pour réaliser des travaux d'économies d'énergie dans leur logement.
- Travaux à achever d'ici le 31 décembre 2018
- Plafond de CEE délivré dans le cadre de ce programme en fonction de la population du territoire
- Les actions doivent s'inscrire dans le projet porté par le TEPCV (attestation du TEPCV)

Les actions éligibles au programme

- Opérations à choisir parmi une liste d'opérations standardisées
 - La rénovation de l'**éclairage public** extérieur ;
 - L'isolation ou le changement de chauffage pour les **bâtiments publics** : isolation de combles ou de toitures, de murs ou de planchers, ou installation de fenêtres avec vitrage isolant ; installation d'une chaudière à haute performance énergétique, d'une pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau, ou d'un chauffe-eau solaire ;
 - L'isolation ou le changement de chauffage pour les **logements individuels** : isolation de combles ou de toitures, de murs ou de planchers ; installation d'une chaudière individuelle à haute performance énergétique ou biomasse, d'une pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau, d'un appareil indépendant de chauffage au bois ou d'un émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées ;
 - le **raccordement** d'un bâtiment public ou d'un bâtiment résidentiel à un **réseau de chaleur**.
- Le Ministère a réalisé un guide pratique et un site internet :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/cee-economies-denergie-dans-territoires-energie-positive-croissance-verte>

Ordre du jour

- **Présentation des nouvelles organisations à l'échelle Grand Est**
- **Point sur l'application de la loi TECV dans le domaine du bâtiment, zoom sur l'expérimentation E+C-**
- **Présentation des nouveaux dispositifs financiers de la région Grand Est**
- **Actualités**
- **Veille réglementaire**

Ordre du jour

- **Présentation des nouvelles organisations à l'échelle Grand Est**
- **Point sur l'application de la loi TECV dans le domaine du bâtiment, zoom sur l'expérimentation E+C-**
- **Présentation des nouveaux dispositifs financiers de la région Grand Est**
- **Actualités**
- **Veille réglementaire**

Démarche Economies d'énergies CUBE 2020



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Démarches Economies Energies

CUBE 2020

Le concours :

- Organisé par l'IFPEB, durée = 1 an, 2017 = 3è édition
- Compétition ludique nationale : diminuer les consommations
- 10 % d'économies d'énergie en moyenne (2è édition)

Participation Grand Est : 7 bâtiments publics

- Bâtiment Charmilles (Troyes)
- Siège DDT 52 (Chaumont)
- Cité Tirlet (Châlons-en-Champagne)
- Ilôt Anatole France (Châlons-en-Champagne)
- Siège DDT 08 (Charleville-Mézières)
- EPF, école d'ingénieur (Troyes)
- Université de Strasbourg

Accompagnement :

Proposition du CEREMA pour aider l'équipe projet dans sa participation

Vous avez encore un peu de temps pour vous lancer pour 2018



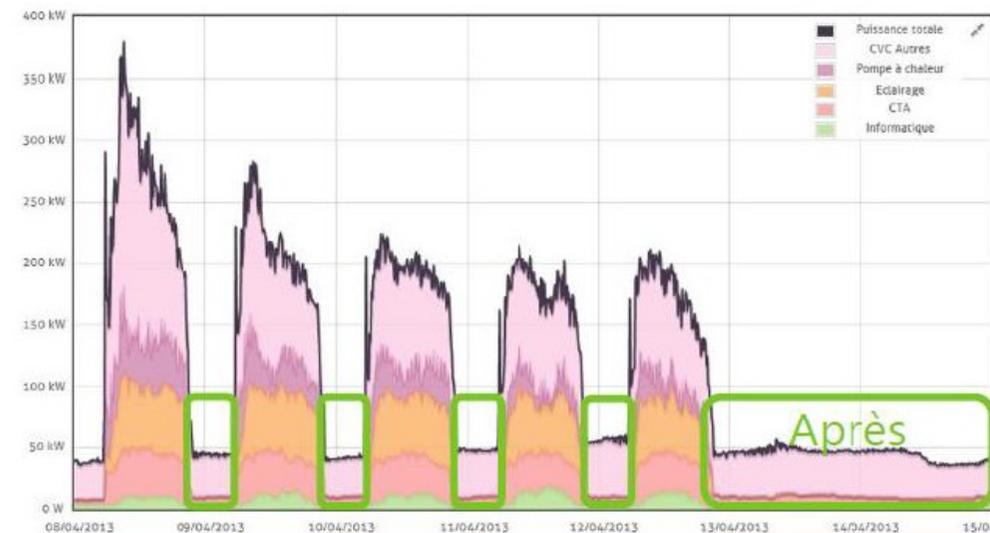
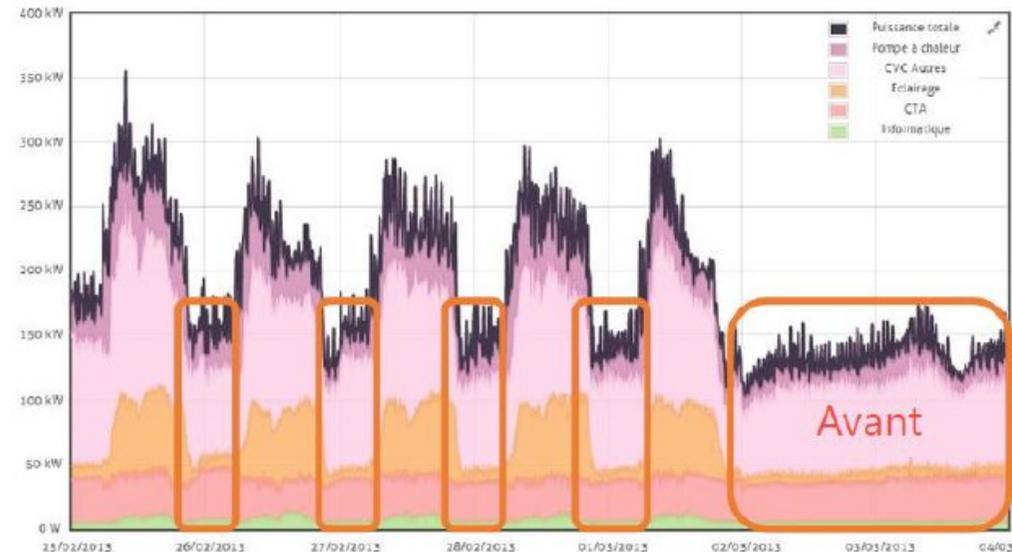
Démarches Economies Energies

Smart Impulse

Prestation pour la cité Tirlet (Châlons-en-Champagne) depuis mars

- Analyse des signaux électriques
=> identification surconsommations par usage
- Suivi des consommations
=> proposition actions faible investissement

Exemple sur un bâtiment en Normandie:
avant/après fin mars
=> modifications régulation horaire des équipements



Équiper d'autres bâtiments publics?

Rencontres Régionales de la Commande Publique

30 juin 2017

Stade de la Meinau à Strasbourg

Les marchés publics du bâtiment

- Rencontrez vos fournisseurs dans un contexte différent de celui des marchés
- Découvrez de nouveaux fournisseurs potentiels
- Identifiez des solutions innovantes que vous pourriez solliciter pour vos futurs marchés
- Présentez aux entreprises vos futures consultations pour les motiver à s'intéresser à vos marchés
- Soumettez aux entreprises présentes des problématiques techniques pour lesquelles vous cherchez des solutions



Ordre du jour

- **Présentation des nouvelles organisations à l'échelle Grand Est**
- **Point sur l'application de la loi TECV dans le domaine du bâtiment, zoom sur l'expérimentation E+C-**
- **Présentation des nouveaux dispositifs financiers de la région Grand Est**
- **Actualités**
- **Veille réglementaire**

Veille Réglementaire

Accessibilité

Pour les ERP non accessibles et hors du dispositif Ad'AP → Obligation de s'engager dans un Ad'AP au plus vite en justifiant le retard de dépôt

- Suivi Ad'AP :

- à 1 an après approbation

- à mi-durée

} Pour les Ad'AP de plus de 3 ans

- à la fin de l'Ad'AP

- Pour les Ad'AP de patrimoine* : obligation d'obtenir une autorisation de travaux, ou permis de construire (selon le cas), avant de débiter les travaux.

- Décret n° 2016-578 du 11 mai 2016 relatif aux contrôles et aux sanctions applicables aux agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

* Ad'AP d'un ERP sur plus de 3 ans, ou Ad'AP comprenant plusieurs ERP

Veille Réglementaire

Surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains ERP

- Décret n° 2015-1000 du 17 août 2015 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public
- Arrêté du 1er juin 2016 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public
- Arrêté du 1er juin 2016 relatif aux modalités de présentation du rapport d'évaluation des moyens d'aération
- Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants

→ *La première échéance, fixée à 2018, concerne les crèches, écoles maternelles et écoles primaires.*

BYE BYE!



**Merci de votre attention
et bon retour !**

